



## Protocole sanitaire - Compétitions fédérales

Ce document précise les mesures générales à appliquer pour toutes les compétitions placées sous l'égide de la FFGym, de ses structures déconcentrées et des clubs affiliés.

Compétition concernée	
<b>Discipline</b>	Gymnastique Rythmique
<b>Club Accueillant</b>	Union Gymnique PALOISE
<b>Date</b>	Dimanche 11 Octobre 2020
<b>Lieu</b>	Jaï Alai - 458 boulevard du Cami Salié – 64000 PAU

### 1. Les Horaires

<b>Ouverture des portes aux gymnastes, juges et entraîneurs</b>	A partir de 13h00
<b>Ouverture des portes au public</b>	De 13h30 à 14h15
<b>Compétition</b>	De 14h30 à 16h00

### 2. Les Gymnastes :

- Les vestiaires

Une zone de vestiaire sera identifiée avec une mise à disposition de bancs et chaque gymnaste devra déposer ses affaires personnelles dans une caisse individuelle mise à disposition. Ces caisses seront désinfectées avant et après la compétition.

Seuls les gymnastes ont accès à cette zone et suivant es horaires d'accès définis (cf. Organigramme).

**Le port du masque y est obligatoire.**

- L'échauffement

3 zones d'échauffement seront identifiées, 1 par club. Il est demandé de respecter ces zones et ne pas échanger de zone.

- La compétition

Le gymnaste fait son échauffement et son passage de compétition à la suite. Un emplacement réservé sera identifié afin d'attendre entre le passage et le palmarès.

- Le Palmarès

Tous les gymnastes sont invités à rester à la remise des récompenses dans le respect de la distance physique obligatoire. Le placement des gymnastes sera géré par le club organisateur.



- Les mesures relatives aux gestes barrières

Le port du masque sanitaire est obligatoire pour tous les gymnastes et entraîneurs lors des déplacements. Seuls les gymnastes pourront le quitter pour leur échauffement et jusqu'au moment où ils quittent le plateau de compétition.

Les compétiteurs, les entraîneurs des clubs doivent apporter leurs masques individuels.

Les organisateurs mettent à disposition de tous du gel hydroalcoolique sur les emplacements clés : accès au complexe sportif, aux vestiaires, en salle d'échauffement, en salle de compétition, tribunes.

Il est demandé l'application de gel hydroalcoolique :

- À l'entrée dans le complexe sportif ;
- Lors de l'accès en salle d'échauffement ;
- Lors de l'accès sur le plateau de compétition ;
- Avant chaque passage compétitif ;
- À la sortie du plateau de compétition.

**Toute personne participant à la compétition –entraîneurs, juges et gymnastes– doit obligatoirement déposer le formulaire FFG Covid 19 complété à l'entrée de la compétition.**

**À défaut, l'accès leur sera interdit.**

### 3. Les Juges

La réunion des juges est fixée à 13h30.

Le port du masque sanitaire est obligatoire à partir de l'entrée dans la salle et jusqu'à la sortie. Les juges des clubs doivent apporter leurs masques individuels.

Il est demandé l'application de gel hydroalcoolique :

- À l'entrée dans le complexe sportif ;
- Lors de l'accès en salle de réunion de juge ;
- Lors de l'accès sur le plateau de compétition ;
- À la sortie du plateau de compétition.
- Lors des déplacements (avant et après)

### 4. Le public

Le port du masque sanitaire est obligatoire à partir de l'entrée dans la salle et jusqu'à la sortie.

Il est demandé l'application de gel hydroalcoolique à l'entrée du complexe.

Les déplacements sont fortement déconseillés pendant toute la durée de l'échauffement et de la compétition. Des emplacements seront identifiés dans les gradins afin de respecter les distances.